

Arrêté temporaire de circulation

LE CHAMP (LA POITEVINIERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **GRIMAULT AMENAGEMENT** demeurant **ZA du Petit Gazeau La Poitevinrière 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES** représentée par **Monsieur Wilfried GRIMAULT** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux de passage de l'alimentation électrique, EP pur des futures serres rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/10/2025 au 21/10/2025 **LE CHAMP (LA POITEVINIERE)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 20/10/2025 et jusqu'au 21/10/2025, **LE CHAMP (LA POITEVINIERE)** (Beaupréau-en-Mauges), un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par feux.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

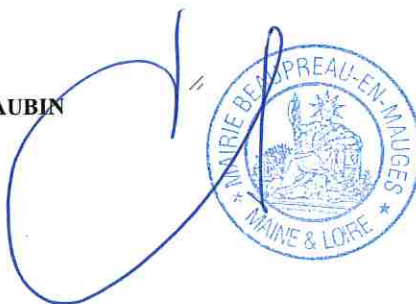
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **GRIMAULT AMENAGEMENT**.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 25 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



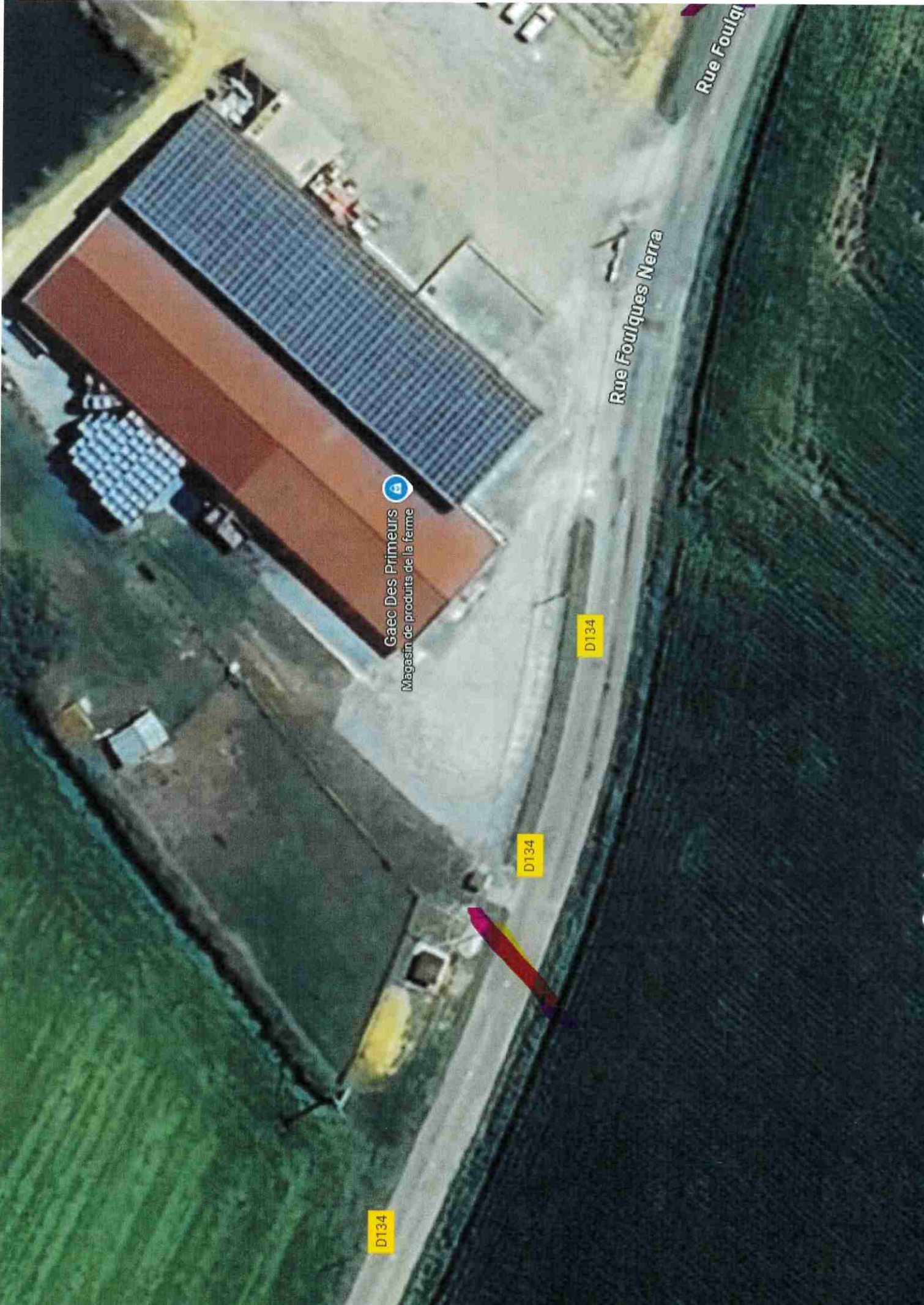
DIFFUSION:

- GRIMAULT AMENAGEMENT
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinrière
- Mairie La Poitevinrière

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Rue Foulques

Rue Foulques Nerra

Gaec Des Primeurs
Magasin de produits de la ferme

D134

D134

D134